

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 07 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le lundi sept décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la ville de ST ANDRE DE CORCY, convoqué le 27 novembre 2009 s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BORROD Simone, BROUXEL Marc, COMBE Virginie, COSSU François, DELANGE Philippe, DUMAS Christine, FRILLICI Pierre, GIRARD Jean-Marie, GUIGNARD Claudy, JULIAT Bernard, , LEFEVER Claude, LHUILLIER Bernard, LIVENAIS Michel, MATHIEU Fabrice, MICHEL Joël, , PETIT Vincent, TOMATIS Christine, TRIBOLET Joëlle

ETAIENT ABSENTS – Mme LACROIX Monique, MM OZIL Joël, DALESSANDRI Cédric, BORRELLY Jean-Paul

POUVOIRS : de M BORRELLY à M BARON, de Mme LACROIX à Mme TRIBOLET, de M DALESSANDRI à M BROUXEL et de M OZIL à M LHUILLIER

SECRETAIRE : Mme TRIBOLET

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 16 novembre 2009. Comme il n'y a pas d'observation, le compte rendu du 16.11.2009 est accepté. Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et demande au conseil municipal de bien vouloir ajouter les deux points suivants : renouvellement du bail de sous-location des bureaux attenants au local servant de gymnase dans la zone industrielle et demande de subvention au titre de la DGE pour la réalisation du diagnostic d'accessibilité des voiries et espaces publics. L'ordre du jour est accepté.

REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

a) Bilan de la concertation

Monsieur le Maire donne la parole à M Petit, adjoint en charge de l'urbanisme, qui rappelle qu'une procédure de révision simplifiée du POS sur le site du Favrot appartenant à France Télécom a été initiée au titre de l'intérêt général : création d'emplois et développement du tourisme en Dombes pour la réalisation d'un projet réunissant trois composantes :

- L'aménagement d'un parc à vocation équestre comportant des pistes, carrières de travail et de compétition, paddocks, manèges et boxes ;
- Un pôle hôtelier avec restaurant et hôtellerie ;
- Un ensemble résidentiel composé de maisons individuelles.

Monsieur Petit précise notamment qu'une concertation a été mise en place, avec la tenue d'un registre mis à la disposition du public à la mairie du 19 mars au 13 septembre 2009 pour recueillir les observations sur le projet de révision simplifiée, ainsi que la tenue d'une réunion publique le 30 juin 2009.

Il donne connaissance des divers avis et remarques concernant ce projet, ceux-ci ont été regroupés par « thème » : accès routier au site, assainissement (rejets), environnement, coût des équipements publics, sécurité piétonne et incendie.

M Petit informe que dans la mesure du possible, les remarques ont été prises en compte pour améliorer le dossier de la révision simplifiée du POS. Celle sur l'opportunité de prévoir un trottoir entre l'opération et le centre du village le long de la route de Neuville a été ainsi intégrée. La commune sera vigilante à voir réaliser cette infrastructure.

Le conseil municipal tire le bilan de la concertation.

b) Approbation du dossier de révision simplifiée

Monsieur Petit présente ensuite le dossier de révision simplifiée qui a pris en compte les remarques de la concertation, des divers services associés et de l'enquête publique qui s'est tenue du 14 septembre au 14 octobre 2009. Il rappelle au conseil municipal les modifications apportées au dossier suite à ces diverses consultations et qui consistent à :

- Supprimer la possibilité d'effectuer un assainissement individuel, et au contraire si les contraintes techniques et environnementales le permettent, laisser la possibilité à l'aménageur de réaliser un assainissement autonome collectif avec contrôle des rejets par la collectivité ;
- Adjonction du terme « tourisme » pour la zone Nazc pour permettre la réalisation de résidences hôtelières et de tourisme

- Passage du COS de 0.12 à un COS de 0.20 pour répondre aux exigences du SCOT pour la zone NAzb ;
- Correction dans le rapport de présentation des services bénéficiaires des servitudes radio-électriques et suppression de la phrase évoquant la possibilité palliative de faire des puits d'infiltration (ce qui reste déconseillé en Dombes, d'où la suppression).

Monsieur Petit rappelle que 18 personnes ont consigné des remarques sur le registre d'enquête publique, certaines sont favorables au projet qui a motivé la révision simplifiée, d'autres reprennent les inquiétudes déjà exprimées lors de la concertation et expriment également un mécontentement du monde agricole sur la perte de terres agricoles et d'éventuels emplois agricoles.

Monsieur Petit refait remarquer que 87 % de la superficie concernée par le projet de révision demeure à vocation agricole (91 % précédemment) et que les emplois agricoles et para-agricoles se rapportant à l'alimentation (fourrage) à la nourriture, aux soins et au dressage des chevaux seront développés.

Monsieur Petit rappelle qu'à l'issue de l'enquête publique M le commissaire enquêteur a dressé un procès-verbal reprenant toutes les observations du public et des services, en demandant à la commune d'apporter ses réponses. M Petit précise qu'un mémoire répondant à chacune des remarques a été produit au commissaire-enquêteur. M le commissaire enquêteur a ensuite établi son rapport. M Petit donne lecture des conclusions du commissaire-enquêteur qui a rendu un avis favorable sur le projet de révision simplifiée.

Au vu de toutes ces précisions, au vu du dossier d'approbation mis à la disposition des conseillers municipaux avant la réunion du conseil municipal, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le dossier de révision simplifiée tel que présenté.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le dossier de révision simplifiée du POS.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SECURITAIRES SUR LA ROUTE DE TRAMOYES ET SUR LA RUE DU MONT BLANC

Monsieur le Maire informe qu'une convention doit être signée entre la commune et le conseil général, précisant les modalités techniques et financières de la réalisation des travaux d'aménagements sécuritaires prévus rue du Mont Blanc et route de Tramoyses. Le conseil municipal autorise M le Maire à signer cette convention.

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ECOLE DE MUSIQUE

M Lefever, adjoint aux finances rappelle que la commune subventionne l'école de musique à hauteur du montant des charges patronales payées sur les salaires des professeurs, au prorata du nombre d'élèves domiciliés sur la commune. Il explique qu'une erreur a été commise dans le mode de calcul, les cours collectifs n'ayant pas été pris en compte. Il précise qu'il y aurait lieu de rectifier cette erreur en versant une subvention de six cents euros à l'école de musique, montant qui correspond à la différence constatée suite à l'erreur des modalités de calcul. Le conseil municipal accepte de verser une subvention complémentaire de 600 € à l'école de musique.

PRODUCTION D'ELECTRICITE

M le Maire explique que dans le cadre de la construction d'un atelier municipal destiné aux services techniques, il est actuellement étudié la possibilité d'intégrer partiellement, en toiture de ce bâtiment des panneaux photovoltaïques producteurs d'électricité. La commune pourrait vendre l'électricité ainsi produite à la Régie Services Energie. La question mise à l'ordre du jour concernait la signature d'un contrat de vente de l'énergie à la RSE, toutefois l'étude n'étant pas suffisamment avancée, par manque de précisions, la question sera remise à l'ordre du jour ultérieurement.

SOUS-LOCATION DE BUREAUX EN ZONE INDUSTRIELLE

Monsieur le Maire signale qu'il y a lieu de renouveler le bail de sous-location des bureaux attenants au local servant de gymnase dans la zone industrielle et propose une augmentation de loyer de 2.5 %. Le conseil municipal autorise le Maire à renouveler le bail de 23 mois avec la Sté Alvip Concept pour un loyer mensuel de 503 €.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE POUR DIAGNOSTIC « ACCESSIBILITE DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS »

Monsieur le Maire informe qu'une subvention au titre de la DGE peut être obtenue pour la réalisation du plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics dont la commande vient d'être passée, ce diagnostic devant être réalisé pour la fin de l'année. Le conseil municipal sollicite donc cette subvention.

QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

Les travaux d'aménagement de places de stationnement aux abords de la gare se poursuivent.

La vente du terrain à la Société Technique des Sols Industriels a eu lieu, M le Maire informe que la signature des ventes des parcelles de l'ancien jeu de boules d'une part et du dernier terrain situé en zone industrielle d'autre part, aura lieu le 23 décembre prochain.

M le Maire remercie Mme Lacroix qui avait beaucoup travaillé à l'organisation du TELETHON le samedi 5 décembre mais qui pour des raisons de santé n'a malheureusement pas pu participer et être présente le jour même, il remercie également tous les bénévoles et les associations qui ont œuvré pour que cette manifestation soit réussie, tout en souhaitant que l'opération se renouvelle en invitant les autres associations à participer également.

M Mathieu fait part de la demande des riverains du chemin de la Forge qui souhaiteraient qu'un entretien soit réalisé prochainement sur ce chemin en mauvais état, M Livenais signale que le travail est programmé.

Mme Tribolet rend compte de l'avancement de la mise en place d'un conseil municipal d'enfants : sur 29 candidats, à ce jour, 16 ont rapporté leurs « documents de campagne », il ressort des premiers vœux : des projets sur la sécurité dans le village, l'organisation de rencontres avec les personnes âgées, le vœu d'une journée sans voiture, etc... L'élection aura lieu le 18 décembre 2009 à 16 H 30 à l'école. L'idée est émise d'officialiser l'installation du conseil municipal d'enfants lors de la cérémonie des vœux de la municipalité le 17 janvier prochain.

Elle renouvelle sa demande d'amélioration des conditions d'accueil des enfants du péri-scolaire (aménagement du préau à l'étude ?, autre solution ?)

Information est donnée concernant la mise en sécurité effective du bâtiment du PMU.

M Juliat relate l'essai de travaux en cours sur un pilier extérieur de l'église fait par l'entreprise BACONNIER, tendant à valider la méthode de rénovation à mettre en place et qui fera l'objet d'un appel d'offres prochainement.

M Juliat se renseigne actuellement sur la possibilité d'acquisition d'un préau pour l'école primaire... à suivre lors du budget.

M Petit remercie les personnes qui ont participé à la distribution des sacs jaunes (700 rouleaux ont été distribués). Il rappelle le tournoi de foot des associations le 9 janvier prochain.

Séance levée à 21 H 55.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

J. TRIBOLET